# APR TEES 4 – Transitions écologiques, économiques et sociales

**Appel dédié aux projets de recherche en SHS**

*Mots clés : action publique, adaptation, agriculture, alimentation, changement climatique, changements sociaux, collectivités, concertation, consommation durable, coopérations, emploi, énergies durables, entreprises, environnement, évaluation, gouvernance, innovation, institutions, jeux d'acteurs, marchés, mobilités, mobilisation, carbone, organisations, outils et instruments, pratiques sociales, participation, production, prospective, qualité de l’air, savoirs, sobriété, sols, territoires, trajectoires, transition, transition bas carbone, transition juste, transport, valeurs.*

APR en 2 phases de sélection
Date limite de dépôt des projets :
**5 juillet 2024 à 12h**

Points à retenir

La première phase étant achevée, aucun nouveau projet n'est recevable. La phase 2 concerne uniquement les projets qui ont été retenus en phase 1.

Il est recommandé de lire attentivement le texte de l’APR et l’ensemble des documents mis à votre disposition.

Le projet doit être déposé sur la plateforme de dépôt AGIR et doit OBLIGATOIREMENT comporter les pièces suivantes[[1]](#footnote-1) :

- Le volet technique complété

- Le volet financier complété

- L’attestation de santé financière complétée et signée (document réservé aux entreprises et associations)

- Le CERFA 12156-6 complété et signé (document réservé aux associations)

En cas de questions sur le contenu des dossiers, merci de préciser les éléments suivants sur l’adresse de l’APR TEES (apr.tees@ademe.fr) concernant votre projet avant dépôt du dossier :

- Acronyme et intitulé du projet si déjà connus.

- Axe(s) traité(s), et thématiques abordées.

- Les coordonnées auxquelles vous pouvez être contacté en retour (téléphone et courriel).

**Processus de sélection :**

Les projets doivent impérativement être déposés **avant le 5 juillet 2024 à 12h** sur la plateforme : [https://agirpourlatransition.ademe.fr/.](https://agirpourlatransition.ademe.fr/)

Il est conseillé aux déposants de consulter la FAQ (liste de questions et réponses) de la plateforme informatique, ainsi que les documents relatifs au dépôt d’un dossier de candidature via la plateforme dématérialisée.

La soumission du dossier en ligne nécessite l’anticipation des délais de saisie du dossier sur la
plateforme informatique. Il est conseillé au coordinateur **d’initier la création du dossier au moins 2**
**semaines avant la date de clôture de l’APR**.

En cas de difficulté relative à l’outil informatique, vous pouvez remplir un formulaire via « contacter l’ADEME » (en bas à droite de la page web).

Aucune soumission par courrier électronique ou sous format papier ne sera acceptée. Les préprojets retenus à l’issue de la première phase de sélection seront annoncés début mai 2024.
Des échanges avec les équipes de recherche présélectionnées pourront avoir lieu courant mai / juin.
Les dossiers complets des projets retenus devront être déposés **avant le 05 juillet 2024**.

La liste des lauréats sera annoncée courant septembre 2024, une fois les comités de sélection passés. Selon les montants et les thématiques, le financement des projets lauréats interviendra sur 2025, certains projets pouvant être financés dès 2024.

**Les projets attendus :**

- pourront couvrir un ou plusieurs axes de l’APR ;

- s’attacheront à développer un (ou des) ancrage territorial (en France), lorsque cela sera pertinent ;

- seront de préférence collaboratifs, avec des consortiums non seulement pluridisciplinaires, mais
ouverts, en plus des équipes de recherche, aux acteurs et aux parties prenantes des sphères économiques, associatives ou publiques, lorsque cela sera pertinent ;

- devront répondre à un ou plusieurs enjeux de politique publique clairement identifiés ;

- seront d’une durée comprise entre 12 mois et 36 mois maximum. Dans une logique d’adéquation aux temporalités du travail de recherche et pour encourager les équipes de recherche à valoriser leur travail (auprès de leurs pairs comme des éventuels destinataires de leurs résultats), les projets pourront être planifiés – à budget constant avec la phase 1 – sur 36 mois, comprenant 24 mois maximum pour les activités de recherche elles-mêmes et 12 mois maximum dédiés à la publication/restitution des résultats de recherche.

- seront portés par des organismes publics ou privés de recherche. Le déposant - coordinateur scientifique du projet de recherche – devra être un chercheur publiant dans des revues scientifiques, inséré dans une communauté académique ; et attaché à une structure académique (UMR, ULR, EA... - chercheur associé compris).

**Montant de l’aide financière :**

Le montant indicatif des aides est de 50 000 à 200 000 euros par projet.

Table des matières

[APR TEES 4 – Transitions écologiques, économiques et sociales 1](#_Toc157439968)

[I. Présentation générale de l’appel à projets de recherche 4](#_Toc157439969)

[1. Contexte 4](#_Toc157439970)

[2. Enjeux de l’APR pour l’ADEME 5](#_Toc157439971)

[3. Objectifs de l’APR pour l’ADEME 6](#_Toc157439972)

[4. À qui s’adresse cet APR ? 7](#_Toc157439973)

[5. Objets de recherche et terrains d’enquête 7](#_Toc157439974)

[6. Organisation, suivi et valorisation 8](#_Toc157439975)

[II. Axes de recherche 9](#_Toc157439976)

[Introduction 9](#_Toc157439977)

[1 / Planifier, coordonner et piloter la transition écologique 12](#_Toc157439978)

[1.1. Les processus de transformations organisationnelles 12](#_Toc157439979)

[1.2. Acteurs intermédiaires et collectifs hybrides de la transition 14](#_Toc157439980)

[1.3. Les besoins de recomposition intersectorielle 15](#_Toc157439981)

[2 / Outiller pour l’action : accompagner, évaluer, anticiper les changements 16](#_Toc157439982)

[2.1. Les instruments et outils de la transition écologique 16](#_Toc157439983)

[2.2. La place des savoirs dans la transition écologique 18](#_Toc157439984)

[3 /Mobiliser pour la transition écologique 19](#_Toc157439985)

[3.1. Participation et concertation 20](#_Toc157439986)

[3.2. Les mobilisations et oppositions collectives 21](#_Toc157439987)

[4. Généraliser, massifier la transition : quelles perspectives du changement ? 22](#_Toc157439988)

[4.1. Au-delà de l’innovation, l’ordinaire de la transition 22](#_Toc157439989)

[4.2. Le renouvellement des rapports entre Etat et marché 24](#_Toc157439990)

[4.3. Inclusion et inégalités sociales 25](#_Toc157439991)

[III. MODALITÉS DE L’APPEL – ÉDITION 2024 28](#_Toc157439992)

[1. Destinataire et déposants éligibles 28](#_Toc157439993)

[2. Montant de l’aide financière 28](#_Toc157439994)

[3. Processus de dépôt et de sélection 28](#_Toc157439995)

[Phase 1 : Dépôt des dossiers (préprojets) 28](#_Toc157439996)

[Critères de recevabilité et d’éligibilité 29](#_Toc157439997)

[Phase 2: Dépôt des dossiers (projets complets) 30](#_Toc157439998)

[Évaluation et sélection des projets 31](#_Toc157439999)

[Décision de financement 32](#_Toc157440000)

[Planning récapitulatif 32](#_Toc157440001)

[Date de prise en compte des dépenses 32](#_Toc157440002)

[Confidentialité 32](#_Toc157440003)

[Politique de sciences ouvertes 33](#_Toc157440004)

# Présentation générale de l’appel à projets de recherche

## Contexte

L’ADEME participe à la mise en œuvre des stratégies nationales de recherche. Les actions de recherche soutenues par l’Agence visent notamment à :

∙Construire des réponses aux attentes de la société et apporter un appui aux pouvoirs publics
pour bâtir des politiques contribuant à la transition écologique ;
∙Accompagner l’émergence et la mise en œuvre d’une offre nationale de technologies et services répondant aux enjeux énergétiques et environnementaux en vue de répondre à l’objectif d'une société résiliente, adaptée au changement climatique tout en préservant les milieux et les ressources.

L’activité de soutien à la Recherche et Développement Innovation (RDI) de l’ADEME s’inscrit dans les objectifs des politiques publiques en faveur de la transition énergétique et écologique et de la lutte contre le changement climatique et notamment ceux de la SNBC (Stratégie nationale bas carbone) et de la PPE (Programmation pluriannuelle de l’énergie). Quatre grandes priorités thématiques de recherche (PTR) ont été définies dans la Stratégie Recherche-développement de l’ADEME, sur la période 2021-2027[[2]](#footnote-2) : préservation et restauration des milieux et ressources dans un contexte de changement climatique ; économie circulaire dans une optique de résilience ; transition écologique des systèmes énergétiques et industriels pour la neutralité carbone ; transition écologique et société. Si cet APR se veut transversal à ces priorités de recherche, il vise à apporter une contribution significative à la priorité “transition écologique et société”, mettant l’accent sur l’apport des sciences humaines et sociales.

Cette quatrième édition de l’APR TEES s’inscrit dans la continuité des éditions 2017 et 2019, 2021 qui ont permis de sélectionner et soutenir 52 projets, pour un financement de l’ADEME de 8M€.

L'ADEME finance d'autres appels à projets avec des ciblages thématiques. L’APR TEES a vocation à être renouvelé. À titre indicatif, les trois premières éditions ont chacune amené à financer plus d’une quinzaine de projets.

## Enjeux de l’APR pour l’ADEME

À l’heure où la stratégie nationale cible la neutralité carbone en 2050, la **mobilisation de toutes les parties prenantes,** dans une **approche globale et coordonnée des enjeux environnementaux**, représente un enjeu clé pour accompagner la transition écologique, économique et sociale et l’adaptation au changement climatique. Pour cela, il est indispensable d’acquérir des connaissances sur les acteurs sociaux et sur les mécanismes institutionnels et organisationnels de la transition écologique (TE). C’est cet objectif de production de connaissances que poursuit cet APR.

Chaque catégorie d’acteurs dispose de **capacités d’actions différentes et complémentaires**: les acteurs privés (entreprises, acteurs de l’ESS…) peuvent contribuer aux évolutions de l’offre et de la production de biens et de services disponibles et à la sensibilisation ; les acteurs financiers ont un rôle majeur pour réorienter les investissements vers des actifs et activités bas-carbone, adaptés au climat et préservant la biodiversité et les ressources ; les différents échelons territoriaux des pouvoirs publics disposent de compétences et de responsabilité dans l’élaboration et la mise en œuvre de politiques territorialisées de TE. L’enjeu pour l’action publique est donc de déployer des instruments, projets, mesures, politiques qui puissent avoir un impact sur l’ensemble des questions environnementales, et qui puissent permettre aux territoires de s’adapter aux effets du changement climatique. L’action conjointe des **acteurs nationaux et locaux, publics et privés, économiques, associatifs et citoyens apparaît ainsi nécessaire aux transformations écologiques, et la** production **de savoirs sur leurs actions, leurs modalités d’organisation, d’interaction et de mise en synergie est indispensable pour les rendre possibles.**

En effet, les actions des individus, et plus globalement les modes de vie, dépendent des cadres
collectifs dans lesquels ils vivent et avec lesquels ils interagissent. L’environnement social, matériel,
économique, financier, institutionnel, politique ou encore réglementaire joue un rôle majeur pour
établir les marges de manœuvre des différents acteurs.

La mise en œuvre de la TE et de l’adaptation au changement climatique nécessite ainsi **d’accompagner des changements globaux** qui conjuguent une évolution du fonctionnement et des capacités des organisations, des modèles économiques et des mesures réglementaires. Elle suppose également de comprendre quelles dynamiques et mouvements sociaux la permettent, l’influencent ou l’empêchent. Il s’agit d’identifier et de comprendre ce(ux) qui porte(nt) ces transitions, ce(ux) qui consolide(nt) les changements et les pérennise(nt), mais également les mécanismes qui freinent ou limitent la mise en œuvre de la TE.

## Objectifs de l’APR pour l’ADEME

Cette quatrième édition de l’APR TEES a vocation à produire des enseignements sur les conditions économiques, sociales et politiques nécessaires à la mise en œuvre de la TE et à l’adaptation au changement climatique, **avec comme focale les acteurs économiques, les entreprises, les institutions politiques, les administrations publiques les corps intermédiaires, sans oublier les individus et les collectifs porteurs de pratiques écologiques variées**. Nous cherchons à rendre compte des interdépendances entre les acteurs ; des configurations économiques, institutionnelles, territoriales dans lesquelles elles s’inscrivent ; des structurations sociales, organisationnelles, collaboratives et instrumentales qui permettent des changements vers une TE.

**La compréhension de ces cadres collectifs devrait permettre d’identifier les leviers d’une intervention efficace des pouvoirs publics et des acteurs investis dans la TE,** à des niveaux individuels et collectifs. Les objectifs de l’appel à projets de recherche sont de :

* **Développer et capitaliser les connaissances** sur l’évolution des pratiques des organisations
dans le cadre de la TE et de l’adaptation au changement climatique, en vue d’éclairer la décision,
* **Développer, expérimenter et améliorer des solutions** (outils, méthodes, modes
d’organisation, démarches, etc.) afin de faire évoluer les pratiques des organisations publiques et privées, les systèmes de production et de consommation, vers plus de durabilité et de résilience.

Cet APR a pour objectif d’apporter **des connaissances théoriques et pratiques** aux
acteurs, aussi bien publics que privés, intéressés à faire évoluer les cadres dans lesquels ils s’inscrivent et agissent, ainsi que leurs pratiques opérationnelles vers plus de durabilité et de résilience à court, moyen et long termes.

La production de ces connaissances contribuera à la fois à **nourrir les débats académiques sur la mise en œuvre de la TE** (concepts, méthodes, cumulativité des résultats) et à la formulation de **recommandations de politiques publiques et/ou à l’identification de bonnes pratiques et d’enseignements pour les différentes catégories d’acteurs listées précédemment**.

Les projets devront apporter des éléments de connaissance sur :

* Les relations et interdépendances entre acteurs locaux et les enjeux de gouvernance
territoriale ;
* Les formes d’interventions publiques, privées, associatives et citoyennes mises en œuvre dans le cadre de la TE, ainsi que les formes de coopération entre les parties prenantes ;
* Les conditions économiques, sociales, institutionnelles et juridiques dans lesquelles peuvent
se prendre les décisions (du niveau stratégique au niveau opérationnel), et se mettre en place des mesures et des actions en vue des transitions énergétiques, écologiques et sociales ;
* L’analyse de méthodes et outils, à la fois pour planifier, choisir les mesures et les actions à mettre en œuvre, mais aussi les suivre et les évaluer, dans une logique de gestion adaptative.

## À qui s’adresse cet APR ?

L’appel à projets s’adresse aux **organismes publics ou privés de recherche**.
Il vise à mobiliser les communautés scientifiques françaises, notamment celles qui interrogent les organisations, leurs modalités de changement, et celles qui travaillent sur les problématiques liées à la **mise en œuvre de la TE** et à l’adaptation au changement climatique.

Les projets attendus devront mobiliser les **disciplines des SHS**: sociologie, économie, science politique, gestion, droit, géographie, psychologie, anthropologie, histoire, etc. L’interdisciplinarité est fortement encouragée, de même que l’attention aux méthodes.

**L’implication d’acteurs publics** (collectivités territoriales, agences…) **et/ou privés** (associations,
entreprises…) **est fortement recommandée dans le consortium de recherche,** et des approches de recherche participatives[[3]](#footnote-3) et de recherche-action pourront être proposées.

## Objets de recherche et terrains d’enquête

Les objets de recherche peuvent concerner des actions de politique publique, des stratégies de
conduite du changement, des dispositifs organisationnels, des modes opératoires, la mise en œuvre
de solutions techniques ou d’accompagnement, des initiatives de la société civile, des outils
d’évaluation, de systématisation/généralisation, etc. pour amener des entreprises, des territoires ou des collectifs à prendre la voie de la transition.

Les terrains d’enquête peuvent être des organisations impliquant des **acteurs publics** (collectivités,
administrations, etc.), **des acteurs économiques** (entreprises, acteurs de l’ESS, acteurs du numérique, etc.), **des acteurs de la société civile** (collectifs, associations, coopératives…), **agissant dans le cadre de secteurs, filières et/ou de territoires spécifiques**.

Des recherches-actions pourront investir des territoires, des filières ou des entreprises au sein desquels on devra pouvoir analyser ces jeux d’acteurs, stratégies, formes de mobilisation, etc. Cela devrait permettre de mieux comprendre les mécanismes qui fonctionnent et enclenchent des changements de pratiques, et les mécanismes qui produisent au contraire des inerties. Les dimensions temporelles du changement sont à cet égard importantes.

Les projets attendus devront être novateurs que ce soit par l’approche scientifique, les méthodes utilisées, le type d’acteurs participant au projet, leur mode de faire et les outils de récolte de données et d’analyse utilisés. Au-delà de cas d’études singuliers, les projets attendus devront être fondés sur un état de l’art et contribuer à la compréhension des dynamiques autour de la transition et notamment dans la perspective d’un changement d’échelle. Cet APR vise à faire émerger des projets de recherche contribuant de manière significative aux débats scientifiques sur la transition, et dont les résultats ou les méthodes pourraient être généralisables et/ou transposables à d’autres situations.

## Organisation, suivi et valorisation

Les projets retenus seront suivis par les différents services/directions de l’ADEME en fonction de la
pertinence de leur problématique :

* Direction Exécutive Prospective et Recherche ;
* Direction villes et territoires durables : service de la qualité de l’air, service transports et Mobilités, service sécurisation et reconversion des friches polluées, service Bâtiment ;
* Direction Entreprises et Dynamiques Industrielles : service industrie, cellule mobilisation des entreprises ;
* Direction Bioéconomie Énergies Renouvelables : cellule bois biosourcés biocarburants, service planification énergétique, prospective et impacts territoriaux, service chaleur renouvelable, service Agriculture, Forêts et Alimentation, service électricité renouvelable et réseaux ;
* Direction Economie Circulaire : le service consommation responsable, service coordination, évaluation, valorisation, service éco-conception et recyclage, service valorisation déchets, services valorisation déchets ;
* Direction adaptation, aménagement et trajectoires bas carbone : les pôles adaptation, aménagement des villes et territoires, et pôle trajectoires ;
* Et enfin les Directions régionales.

Les équipes de **recherche rendront compte régulièrement de l’avancement de leur projet aux équipes de l’ADEME, à travers la constitution d’un comité de pilotage suivant la recherche**. Il sera constitué de membres intéressés de l’ADEME, des membres du projet de recherche ainsi que d’acteurs nationaux ou territoriaux qui pourraient être intéressés par les résultats de ces recherches. Ce comité s’engage à interagir et à suivre le projet a minima dans le cadre de réunions pour le lancement et la clôture du projet, et de réunions intermédiaires de restitution et d’échanges autour des résultats.

Une restitution à destination des acteurs concernés est impérative si ceux-ci n’ont pas été directement impliqués dans la démarche de recherche. La construction d’un **dialogue entre** **chercheurs et acteurs de terrain** fait partie des objectifs de l’APR. Outre les disséminations prévues à destination de la communauté scientifique (publications scientifiques et participation à des colloques), il est souhaitable que les projets déploient des modes de valorisation auprès des acteurs publics, privés et associatifs afin de permettre l’appropriation de leurs résultats en dehors de la communauté académique, au cours du projet et/ou à son issue. Les équipes sont également invitées à organiser des journées techniques ou de valorisation autour de leur projet. Des propositions concrètes de traduction des résultats de recherche vers les décideurs publics ou privés sont ainsi attendues.

Les échanges des équipes de recherche avec l’ADEME visent à assurer un dialogue dès le début du projet de recherche et tout au long de celui-ci. Ceci vise à transmettre les connaissances produites dans le cadre des projets de recherche et à tendre vers la production de recommandations pour l’action de l’Agence. L’objectif est que les connaissances produites soient appropriables et prises en compte dans l’élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes des acteurs publics et privés. Outre ce dialogue au sein de chaque projet de recherche, l’ADEME organisera, tous les deux ou trois ans, un séminaire de valorisation des travaux soutenus dans le cadre de l’APR TEES et de co-construction des recommandations visant cette fois à croiser les réflexions issues de différents projets. Les PARCS (Programmes d’actions recherche concertés) développés dans le cadre de l’actuelle Stratégie Recherche et développement de l’ADEME (2021-2027), et la structuration autour de relais locaux pourront également engager des dialogues avec les équipes de recherches soutenues par l’APR TEES dans le cadre de leur action de valorisation.

**Ainsi, les équipes de recherche s’engagent à se rendre disponibles pour participer activement à ces diverses actions de valorisation/capitalisation au cours du projet ainsi qu’aux événements (réunions collaboratives, colloques et journées techniques,) que l’ADEME est susceptible d’organiser**.

# II. Axes de recherche

## Introduction

Si les Français sont conscients des enjeux écologiques, et s’engagent dans des gestes quotidiens pour réduire leur impact écologique, le Haut Conseil pour le Climat (HCC) souligne régulièrement la trop faible réduction des niveaux d’émission actuels de gaz à effet de serre et de consommations énergétiques au regard des objectifs climatiques et la nécessité de transformations structurelles pour répondre aux enjeux de santé publique, de biodiversité, de réduction de l’empreinte matière et d’adaptation au changement climatique. La mise en œuvre de mesures ambitieuses rencontre de nombreux obstacles et la portée globale d’innovations conçues au sein de niches demeure trop souvent limitée. Les stratégies de réorientation des filières productives, comprenant la transformation des emplois, le contenu du travail et des activités, indispensable corollaire à la TE, sont encore largement déclamatoires. Enfin, les réponses au sujet des inégalités face aux efforts éventuels à produire ainsi qu’aux effets du changement climatique ou de l’efficacité des systèmes de protection sociale dans un régime d’aléas climatiques et de transition restent peu explorées.

Au-delà de l’évolution des pratiques quotidiennes en matière d’écologie, l’urgence climatique et environnementale nécessite la transformation en profondeur des modes de consommation et de production pour atteindre les objectifs de neutralité carbone à horizon 2050, inscrits dans la Stratégie nationale bas carbone. Si les leviers en matière d’efficacité énergétique sont plus connus, les actions autour de la sobriété dans l’usage des ressources doivent être inventées et portées, autant dans les modes de vie et les pratiques de consommation que dans les modèles économiques et les organisations collectives.

Du national au territoire, à des échelles individuelles et collectives, il est donc nécessaire d’analyser plus précisément les modalités de transformation des modes de vie, c’est-à-dire de production comme de consommation. Ce sont également les conditions de faisabilité des mesures et des solutions en matière de TE qui doivent être identifiées, ainsi que les mécanismes qui participent à leur mise en œuvre. Les questions générales suivantes se posent dans le cadre de cet appel :

* Comment articuler les objectifs de TE avec des stratégies de sortie des énergies fossiles et de préservation des milieux et ressources naturelles ?
* Comment assurer la contribution de tous et de toutes à la TE, au sein des différentes activités (lucratives ou non) qui composent la société et l’économie française ? Comment et à quelles conditions les décideurs, qu’ils soient politiques ou économiques, intègrent-ils volontairement ou non ces dimensions dans leurs activités ?
* Comment mettre en œuvre des politiques publiques qui allient prise en compte des inégalités (sociales, économiques, politiques, etc.) et enjeux de TE ?
* Comment au regard des expériences de crises récentes (COVID, hausse brutale des prix de l’énergie suite à la guerre en Ukraine) envisager l’adhésion et la participation collective de la société aux enjeux de TE ?
* Pour quels effets en termes d’adaptation et d’atténuation, d’impacts sur les ressources et les milieux, mais aussi en termes de creusement des inégalités sociospatiales, qu’il s’agisse des effets sur l’emploi, des revenus et des discriminations indirectes ?
* Quelles formes de gouvernance et de participation politiques apparaissent, selon les configurations territoriales, favorables à la TE et sont susceptibles d’en accélérer le déploiement ?
* Comment les stratégies nationales de TE sont-elles discutées, débattues, conçues et traduites dans les multiples échelles d’action (territoriale, nationale, européenne, internationale) ? Comment sont-elles pilotées ? Quelles sont les initiatives qui essaiment au niveau national, en lien avec les agendas de planification écologique et de sobriété, et sur l’ensemble du territoire, afin de transformer les différents secteurs de la société ?

|  |
| --- |
| **Encadré : le positionnement de l’Appel à projet de recherche Transitions écologiques, économiques et sociales** Au regard de ces questionnements qui sont au cœur des actions opérationnelles de l’Agence de la transition écologique, l’apport des sciences humaines et sociales est déterminant pour comprendre les modalités des transformations profondes qu’appelle la TE. En effet, les modes de vie résultent de différents éléments interdépendants : ce sont les habitudes de vie quotidienne et les pratiques culturelles ; les représentations et les valeurs qui les sous-tendent ; les objets et les systèmes techniques qui structurent les actions ; un territoire équipé par des infrastructures physiques ; des institutions, normes et règles partagées qui régulent les interactions entre individus et organisations ; des politiques publiques et stratégies privées qui allouent des ressources et la répartition de la charge de la TE; et enfin, et surtout l’organisation de la production et des marchés. En ce sens, la science politique, la sociologie, l’anthropologie, la géographie, les sciences de gestion, l’économie, l’histoire ou la psychologie, sont autant de champs disciplinaires qui apportent des analyses complémentaires pour saisir les transitions sociotechniques à l’œuvre. L’APR TEES dédié à ces disciplines couvre de manière transversale les différents champs d’action de l’ADEME : déchets, mobilités, consommation, énergies renouvelables, aménagement et villes durables, industries, bâtiments, qualité de l’air, alimentation, agriculture et forêts, gestion durable des sols… Si la recherche en SHS à l’ADEME s’est en premier lieu portée sur la compréhension des changements des comportements et des pratiques sociales ainsi que leurs conditions d’évolution, notamment pour chercher à engager les consommateurs et citoyens dans la TE, il est essentiel de poursuivre la dynamique engagée dans la précédente édition de l’appel à projets TEES pour étendre les sujets analysés afin de mieux tenir compte des organisations sociales. Cette quatrième édition entend soutenir des projets qui analysent les transformations en cours des systèmes sociaux, économiques, et politiques. Cet APR vise à appuyer l’ADEME dans l’acquisition de connaissances sur les leviers et les contraintes structurelles à la mise en œuvre de la transition, et sur les opportunités pour faire progresser les politiques publiques écologiques. Sans toutefois exclure les projets orientés sur les pratiques des citoyens et consommateurs, le présent appel encourage les communautés de recherche à proposer des projets traitant des collectifs et des institutions structurantes de la société : entreprises, organisations publiques, associations, collectivités territoriales… Quels que soient leurs domaines d’activités et leur niveau d’intervention (national, territorial), ces organisations sont amenées à considérer les enjeux écologiques et à transformer profondément ou rediriger leurs modes d’action, leurs modèles d’affaires, ainsi qu’à se réorganiser ou à faire émerger de nouveaux réseaux d’acteurs. Tous ces sujets sont des champs de recherche jusqu’alors peu investis par l’ADEME. Pourtant, il est crucial de les investiguer pour mieux appréhender l’état de l’intégration des enjeux écologiques et déceler les opportunités pour accélérer et massifier la TE.  |

L’APR se structure à partir des quatre axes d’investigation et de recherche suivants :

* Le premier axe renvoie à l’organisation des politiques et actions de transition : leur programmation, les ressources sur lesquelles elles reposent, la planification, la décision et le pilotage des collectifs, ouvrant à la fois à l'étude des processus et des acteurs qui contribuent à les mettre en œuvre.
* Le deuxième axe porte plus spécifiquement sur les outils, instruments et savoirs mobilisés pour agir, coordonner, évaluer la mise en œuvre de la TE.
* Le troisième axe traite des dynamiques de mobilisation, intégrant les problématiques de renouvellement des formes institutionnelles, politiques, participatives, contestataires.
* Le quatrième axe interroge la généralisation des objectifs de transition et leurs effets structurels (socioéconomiques, institutionnels et politiques, etc.).

Pour cette édition, le présent appel met l’accent sur 3 questionnements plus particuliers : au-delà de ceux intégrés depuis la précédente édition :

* **L’ordinaire de la transition** : cet appel entend donner une place aux processus institués, aux acteurs de l’ordinaire de la vie économique, sociale et politique. Sans exclure les projets centrés sur des innovations de niche, sur les expérimentations, cet appel vise à soutenir des travaux prenant leurs distances avec la notion *d’innovation sociale*, en considérant les acteurs, processus et outils de l’ordinaire, en questionnant son effectivité pour comprendre les inerties et transformations à l’œuvre ; à se distancer de *l’innovation technique*, en portant sur le soin à l’existant, à la maintenance de nos systèmes sociotechniques, au choix de réaffectation ou de démantèlement. Il s’agit plus globalement de questionner les théories dominantes sur la (les) transition(s) et ses conditions de possibilité.
* **L’évolution des relations entre l’Etat et les marchés en lien avec les objectifs de transition**: il s’agira de questionner les modalités de régulation à l’œuvre pour organiser la transition écologique des filières et notamment les enjeux de financement, de souveraineté et de compétitivité. Il s’agira également de questionner les raisonnements économiques et les controverses qui structurent la mise en œuvre des politiques publiques, tant dans leur dimension exclusivement environnementale que dans leurs articulations à d’autres enjeux de politiques publiques (santé, sécurité/protection sociale, fiscalité…)
* La **« transition juste » et les articulations entre impacts économiques, inégalités sociales, cohésion socio-politique et transition écologique** : cet appel invite à des travaux questionnant par exemple les problématiques de transformation du monde du travail, de filières amenées à être démantelées ou profondément réorientées ; les enjeux de justice dans les processus de délibération politique comme les inégalités socio-spatiales qu’il pourra s’agir de croiser avec les enjeux de transition.

## 1 / Planifier, coordonner et piloter la transition écologique

La réduction des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre, et la préservation des milieux et ressources naturelles supposent de transformer le fonctionnement des systèmes productifs, l’aménagement du territoire, les logiques du développement économique, les modes de consommation et de déplacements, etc. Autant de pratiques, dynamiques et politiques publiques qui reposent sur des modèles organisationnels, institutionnels et sociaux stabilisés socialement et porteurs de fortes inerties. En ce sens, les politiques publiques environnementales, mais également les politiques sectorielles, de l’emploi et de la formation, se revendiquent d’un mouvement de refondation au service de la TE.

Pourtant, l’accumulation de nouvelles règles, de normes et de structures n’a pas toujours eu les effets escomptés en matière de transformation de l’existant. La défense d’intérêts particuliers ou d’enjeux de court terme prenant le pas sur les enjeux écologiques de moyen et long termes est souvent pointée du doigt comme vecteur de résistance à la TE. Il s’agit ainsi de questionner plus largement les raisons des oppositions et inerties face à la TE, qu’elles soient implicites ou explicites, afin de comprendre comment les prendre en compte et les lever. Ce premier axe invite donc à des travaux qui pourront étudier des processus, des initiatives ou des acteurs soit déjà inscrits dans le paysage institutionnel, économique ou associatif, soit plus inédits. Qu’il s’agisse de recomposition de la gouvernance à différents niveaux ; dans des structures associatives ou entrepreneuriales comme dans des collectivités et services publics, les projets chercheront à expliquer les inerties et oppositions et les leviers politiques, institutionnels, techniques, juridiques, culturels, réglementaires, économiques, sociaux qui conditionnent la possibilité et la construction de la TE. Ils pourront porter tant sur les processus et sur la prise de décision qui s’y opère, que sur les jeux d’acteurs et la répartition des rôles dans la poursuite de projets en faveur de la TE, ainsi que sur les modalités d’interaction (coopérations, coordination, rapports de force, influence) entre les parties prenantes.

### Les processus de transformations organisationnelles

En matière de gouvernement des politiques de transition écologique, il s’agira aussi de revenir aux questionnements classiques de l’étude du gouvernement à l’aune de l’impératif environnemental : qui gouverne ? Quelles logiques de construction de coalitions d’acteurs propices ou hostiles à la mise à l’agenda des enjeux environnementaux sont à l’œuvre, et avec quel cadrage, quelle stabilité dans le temps ? Quelles configurations territoriales sont propices, ou non, à des prises en charge de la TE ? Quelles échelles territoriales s’emparent de la TE ? A l’heure de la planification territoriale de la TE, de quelles autonomies et capacités d’action disposent les échelles infranationales pour définir un agenda politique environnemental ? Comment se construit une capacité politique sur les enjeux environnementaux, sur quelles échelles et temporalités ?

Par ailleurs la mise en œuvre de politiques publiques de transition est souvent conditionnée à de nouvelles logiques organisationnelles qui viendraient rompre avec la sectorisation classique des politiques publiques : transversalité, logiques « intégrées », meilleure coordination. Les politiques de TE appellent ainsi à rechercher de nouveaux modèles ou solutions organisationnelles à l’intérieur des organisations politico-administratives, mais aussi à les décloisonner afin de faciliter les échanges et médiations entre les acteurs publics et les acteurs privés, associatifs, etc. Par exemple, les collectivités locales (re)travaillent régulièrement leurs organigrammes administratifs, les politiques d’organisation étant considérées comme une condition de la mise en œuvre de politiques environnementales. Au niveau étatique, la création du SGPE auprès du Premier ministre a été revendiquée comme un moyen de permettre une meilleure prise en compte des questions écologiques dans les arbitrages interministériels. Les projets pourront analyser et interroger les effets et la place de ces politiques de l’organisation dans la conduite de la TE. Quelles sont les conditions de possibilité de telles démarches ? Quels sont les effets de tels cadrages largement « organisationnels » de la mise en œuvre des politiques de transition ? Quelle est l’articulation de ce cadrage « organisationnel » à un cadrage « technique » qui continue d’occuper une place importante ? Comment les structures organisationnelles et techniques permettent-elles ou non la prise en compte d’autres façons de concevoir les enjeux environnementaux dans les politiques publiques ? Les travaux attendus sont invités à proposer des alternatives à de tels cadrages du traitement des enjeux écologiques.

Dans le champ des organisations économiques et les associations, comment intégrer les enjeux de TE ? Comment et dans quelles temporalités se structurent les décisions qui visent à considérer la TE au sein d’organisation ? Comment de tels projets de transformations parviennent-ils à s’extraire des schémas de dépendance au sentier ? Quels mécanismes favorisent de telles transformations ? Du discours d’entreprise et des annonces politiques à leur mise en pratique concrète et effective, comment expliquer la lenteur à la mise en marche des organisations en matière de TE ? Les projets de recherches pourront porter sur **l’analyse interne des organisations** : ils pourront contribuer à interroger les **transformations dans le monde du travail** **et des systèmes productifs,** les jeux qui existent au sein des organisations (**syndicats, associations professionnelles, associations patronales**) à même d’entraîner, ou au contraire de résister à la TE des modèles de production.

Les projets pourront également **analyser les relations variées et les interdépendances qui existent entre les organisations et les acteurs externes de celles-ci** (administrations, élus, partenaires, fournisseurs, prestataires, clients, riverains, associations, etc.). Que ce soit dans les secteurs marchands ou non marchands, comment les organisations parviennent-elles à concilier des logiques entrepreneuriales avec des logiques écologiques dans les territoires ? Comment les rapports de force entre les organisations peuvent-ils favoriser ou au contraire défavoriser le processus de TE ? Dans quelle mesure les entreprises et organisations parviennent-elles à reconsidérer leur mode de production pour concevoir des biens et des services plus économes en ressources ? Les projets pourront également se pencher sur les évolutions dans les relations de services liées à de nouveaux modèles d’affaires, de nouvelles prestations visant des bénéfices écologiques, ou les besoins de compétences afférents à ces nouveaux modèles. Par exemple, comment le secteur du bâtiment parvient-il à s’adapter aux injonctions à la montée en compétence et ainsi à attirer une nouvelle main d’œuvre ? Comment les acteurs de la finance revendiquent, rapportent le verdissement de leurs produits, comment l’évaluent-ils, et pour quels effets sur les marchés financiers ? Comment les filières en lien avec les mobilités (train, car longue distance, vélo, véhicules intermédiaires ou encore automobile) et de transports de marchandises se recomposent-elles, tant du côté des constructeurs que de celui des réparateurs, garagistes, conducteurs, stations-service et autres activités qui structurent ces systèmes de mobilité ?

### 1.2. Acteurs intermédiaires et collectifs hybrides de la transition

Quels sont **les profils** des acteurs qui portent les réflexions sur les transformations à mener pour la TE ? Quelles sont leurs positions dans leurs organisations ? Quelles sont **leurs ressources** (réseaux, expertises autour des sujets écologiques, expériences passées…) ? Quels sont **leurs intérêts et leurs motivations** ? Comment **parviennent-ils à construire des collectifs,** agréger des partenaires et intéresser leurs interlocuteurs à leurs initiatives ? Qui sont les entrepreneurs des transformations écologiques ? Qui sont les **« acteurs intermédiaires »** de la TE, quels sont leurs rôles ? Les projets de recherches pourront porter sur des acteurs émergents, mais également sur des analyses rétrospectives afin de dégager les enseignements autour de projets de transformation largement entamés. Comment s’exerce et se manifeste ce travail de médiation, et quelles sont les conditions de la pérennisation de ces acteurs ?

**Comment les milieux professionnels (associations et syndicats professionnels), mais aussi d’autres formes de collectifs (groupes d’intérêts, think tanks, espaces de concertation…) s’emparent-ils des questions écologiques ?** Dans quelle mesure et de quelles manières les mettent-ils en œuvre au-delà des discours de principes (ex : les métiers de DGS dans les collectivités, les élus de territoires, les responsables RSE, les prestataires en urbanisme et en aménagement) ? Quels sont les outils qu’ils développent en vue d’organiser, concrètement, la transition d’un secteur ? Comment les valeurs pro-écologiques s’intègrent-elles dans leurs pratiques professionnelles ? Dans quelles mesures ces traductions des enjeux écologiques transforment-elles les écosystèmes professionnels ? Comment les enjeux de TE font-ils l’objet d’accord ou de désaccord entre des professionnels, au quotidien, ou de luttes définitionnelles dans un champ professionnel ? Comment les acteurs économiques eux-mêmes construisent-ils des démarches de régulation privée ?

Un autre champ de questionnement pourra **interroger la place d’acteurs particuliers dans la transformation de secteurs productifs, tels que les ONG, ou les cabinets de conseil, les professionnels étiquetés comme “professionnels de la transition”** : par exemple dans la publicité, dans les milieux agricole et forestier, dans l’industrie du textile, dans le secteur de la construction et de la rénovation, dans l’aménagement du territoire, de la mobilité et des transports, dans le secteur des énergies renouvelables, dans le secteur bancaire et financier. Comment de tels acteurs parviennent-ils à faire émerger - ou au contraire à neutraliser l’apparition - de nouvelles normes en cohérences avec les enjeux écologiques ?

Enfin, les projets pourront porter sur les difficultés à mettre en œuvre la coopération pour répondre collectivement à de nouveaux besoins : **comment s’organise le travail coopératif** dans les projets de TE, à travers différentes organisations ? Quels **phénomènes d’apprentissage** ces expériences entraînent-elles (en termes de collaboration, de construction d’action transversale) ? Comment concrètement ces acteurs concilient-ils les exigences liées à ces projets de coopération avec les exigences propres à leurs activités classiques dans leur propre organisation ?

### 1.3. Les besoins de recomposition intersectorielle

Nombre de projets techniques pour avancer dans la TE reposent sur des projets transversaux, qui supposent des transformations intersectorielles. On peut penser au déploiement des véhicules électriques et du maillage territorial à mettre en œuvre, de décarbonation de certains secteurs (ciment), ou du déploiement de stratégie de stockage du CO2. Quelles sont les difficultés contractuelles, juridiques, en termes de compétences et de répartition des responsabilités autour de tels projets qui impliquent une mobilisation intersectorielle ; et comment parviennent-elles à être surmontées ? Quelles sont les connaissances et ressources nécessaires à ces projets, et comment sont-elles réparties ?

Ces questionnements peuvent s’appliquer à des organisations publiques, privées, associatives, non lucratives ou lucratives… Ils peuvent également s’intéresser à des champs inter-organisations à l’échelle nationale ou territoriale (exemples : aménagement du territoire et l’objectif Zéro Artificialisation Nette, agroécologie et gestion durable des sols ; reconversion des friches et sites et sols pollués) ou encore à des sujets plus localisés, ainsi qu’analyser la mise en œuvre concrète de modèles comme l’économie circulaire, les circuits courts, ou de modèles économiques fondés sur la sobriété.

Par exemple, des projets pourront également analyser la mise en œuvre de la mutualisation des espaces et de l’intensification des usages dans le bâtiment, toutes deux destinées à contenir l’artificialisation des sols et limiter la construction neuve. Ils pourront questionner les freins et les leviers à ces transformations auprès des acteurs de la construction autant qu’auprès des propriétaires et organisations locatrices de ces bâtiments.

Cette question du dépassement d’une action secteur par secteur traverse également l’action publique. Les projets pourront ainsi porter sur les modalités de construction de l’action collective du point de vue de la puissance publique, et ce au moins de quatre manières.

* Comment se coordonnent les investissements nécessaires dans ces différents secteurs et qui se déploient sur différentes échelles (spatiales ou temporelles par exemple) et quel est le rôle des politiques publiques ?
* Comment engager des projets collectifs et des politiques publiques qui favorisent la transformation non d’une seule pratique donnée, mais une évolution effective des modes de vie (manger, se déplacer, habiter, produire, consommer, échanger) sur les territoires ? Cette question vient interroger les politiques publiques et leur périmètre : dans quelle mesure un décloisonnement des politiques de TE est-il souhaitable ?
* Comment intégrer les enjeux de la TE dans les grands équilibres budgétaires et la prise en compte des risques sociaux, et en particulier la fiscalité et les enjeux de redistributions entre groupes sociaux, générations et territoires ?
* Les travaux sur les mécaniques de la mise en cohérence et de l’intersectorialité peuvent également intégrer la question des (dés)articulations entre les différentes échelles d’action territoriale (région, intercommunalité, commune, etc.).

## 2 / Outiller pour l’action : accompagner, évaluer, anticiper les changements

Afin de s’engager dans la transformation de leurs pratiques, l’ensemble des acteurs - qu’ils soient institutionnels, économiques, associatifs ; collectifs ou individuels ; professionnels, citoyens ou militants - ont besoin de **se repérer, de juger de leurs actions, d’en évaluer les effets.** Ce deuxième axe se concentrera sur **les divers savoirs, outils et instruments** qui émergent en faveur de la TE. Ces outils visent à remplir différents types de fonctions :

* Accompagner/encourager les changements
* Coordonner et piloter les transformations
* Mesurer/évaluer les changements (et leur pérennité)
* Anticiper/modéliser les effets de changement
* Prévenir/anticiper les conflits

Les projets de recherche pourront questionner leur conception, leur mise en œuvre, leurs effets et appropriations variés auprès des publics ciblés.

### 2.1. Les instruments et outils de la transition écologique

De quels outils les organisations se saisissent-elles pour mesurer et réduire l’impact environnemental de leurs activités, et accompagner la TE ? Par exemple, les projets pourront porter sur la mise en œuvre concrète des outils d’évaluation de la « valeur immatérielle », notion issue de « l’économie de la fonctionnalité », ou d’autres outils offrant des indicateurs de durabilité ou de responsabilité (Certificats d’Economie d’Energie, crédits carbone, double comptabilité, labels bas carbone, Corporate Sustainability Reporting Directive... ). Un autre exemple consisterait à étudier comment les méthodologies de type ACT (Assessing low Carbon Transition) élargissent leur périmètre, pour intégrer d’autres enjeux que le climat. Les projets s’efforceront de documenter les transformations concrètes auxquelles ces outils donnent lieu, non seulement dans les décisions stratégiques des organisations, mais aussi au cœur de l’activité productive. Il s’agira alors d’analyser les formes d’appropriation diverses au sein des divers métiers dans les organisations pour comprendre les leviers et freins dans les transformations des organisations privées.

Quels **rôles jouent les instruments d’action publique**, tant au niveau des organisations que d’individus ? **Les projets pourront analyser le choix des dispositifs de pilotage, de déploiement et de suivi, ainsi que leurs effets**. Par exemple, les projets pourront porter sur les instruments de nature fiscale (taxes, aides, bonus-malus, etc.). Un autre exemple consisterait à étudier les modalités concrètes de pilotage du passage à l’échelle (standards, indicateurs de suivi et d’évaluation, etc.). Il s’agit d’analyser les logiques dans lesquelles s’inscrivent ces instruments d’action publique, leurs effets (cognitifs, sur les pratiques, aussi bien chez ceux qui les déploient que leurs destinataires), et plus largement comment ils renseignent sur l’évolution des modes d’intervention des pouvoirs publics.

En outre, les projets pourront avoir une attention particulière sur la question de la « planification écologique », et comment elle est cadrée et construite autant au niveau national qu’aux échelons territoriaux. Sur quels instruments repose-t-elle, notamment dans son élaboration et son suivi ? Les projets pourront plus particulièrement investiguer les éventuelles contradictions entre la place prépondérante de l’instrument « projet » dans la conduite des actions de TE et l’attente de planification. Ils pourront étudier le déploiement et les effets d’instruments tels les “budgets verts”, les labels à destination des collectivités territoriales à l’image de Territoire engagé de l’ADEME, et l’articulation entre la planification et les instruments de financement par projet.

Les projets pourront également porter sur de nouveaux outils d’évaluation et de valorisation qui visent à favoriser l’information des consommateurs et à diffuser et faire reconnaître les produits durables sur le marché : parmi ces instruments et outils, pourront être investigués des indicateurs variés qui orientent les organisations et les individus, autant que les outils de mesure de la valeur d’un bien ou d’un service. Dans quelle mesure permettent-ils d’orienter les choix des consommateurs ; de soutenir les investissements durables de la part des organisations ? Quelle est leur capacité à se diffuser, et comment sont-ils perçus, tant par les professionnels que par le grand public ? Par exemple, les choix de développement des instruments tels les labels (DPE pour le bâtiment, RGE pour les artisans du bâtiment, GreenFin / Ecolabel européen pour les fonds), l’affichage environnemental, labels des produits alimentaires, les plateformes (France Rénov’), pourront être plus particulièrement explorés. Quels sont les **impacts des outils d’information et de suivi** destinés aux individus pour appréhender le poids de leurs pratiques (smart-metering, capteurs qualité de l’air, informations données via les compteurs communicants, etc.) ? Comment évaluer l’impact de dispositifs d’incitation et d’accompagnement (fresque, ateliers, défis...) au changement de pratiques sociales, quant à leur capacité à induire des changements pérennes et à générer des co-bénéfices (santé, confort, lien social) ? S'inscrivent-ils dans une logique de délégation de la mise en œuvre de changement sur les individus ou des groupes sociaux cibles ? Sont-ils exclusifs d'autres catégories d'instruments ? Les projets pourront également questionner les enjeux d’une montée en compétences sur les thèmes écologiques, nécessaires à ce que chacun et chacune ait la capacité d’identifier des progressions écologiques dans ses pratiques, par exemple à travers des dispositifs de formation allégés permettant l'acquisition de connaissances minimales en matière de rénovation de logement.

Quels sont enfin les différents **instruments qui visent à coordonner et faire coopérer les acteurs et à répartir les responsabilités** entre eux en matière de TE ? Pour quels effets ? Il pourra s’agir dans les projets de recherche d’analyser la production de nouvelles formes contractuelles et juridiques permettant aux acteurs de se coordonner en matière de TE et de lutte contre le changement climatique (répartition des responsabilités par des engagements contractuels, passage à des logiques non plus de moyens, mais d’objectifs). Les projets pourront également analyser les effets des nouvelles arènes instituées pour permettre une coordination les acteurs territoriaux, à l’image des COP Territoriales. Il pourra également s’agir de mettre en valeur les innovations juridiques et réglementaires liées à la TE, ou encore les instruments marchands. Les travaux attendus pourront porter soit sur la coordination sectorielle, ou intersectorielle et multi-échelons (par exemple, en étudiant le développement de l’industrialisation hors-site dans la filière du bâtiment, du numérique dans l’agriculture, etc..).

### 2.2. La place des savoirs dans la transition écologique

Atteindre les objectifs de transition écologique et de lutte contre le changement climatique suppose de transformer massivement les modes de production et de consommation. Pour orienter leurs actions et leurs décisions, les individus, tout comme les organisations, mobilisent des connaissances qu’ils acquièrent dans différentes sphères. Du point de vue du champ scientifique et technique, les solutions en faveur de la TE et contre le changement climatique reposent sur un ensemble de connaissances issues de champs disciplinaires variés.

De plus en plus d’organisations et d’institutions publiques promeuvent et encouragent la production de savoirs scientifiques réputés utiles à l’action. Des organisations, à l’image des Groupements régionaux d’experts sur le climat, s’adonnent à la réalisation d'activités de mesure des progrès réalisés, d’expertise sur une variété d’enjeux de la TE, et de médiation scientifique, en vue de faire circuler les savoirs des sphères scientifiques auprès des praticiens des politiques publiques. Dans un même mouvement, la promotion d’une recherche utile à l’action porte souvent le principe d’une intégration des savoirs pratiques dans la production de savoirs scientifiques.

Les projets de recherche pourront analyser la création ou la consolidation de forums et organismes dédiés à la production de savoirs scientifiques au service de l’action publique territoriale environnementale. Ils pourront notamment analyser les conditions de circulation des savoirs et d’intégration à l’action. Comment les savoirs issus de la recherche sont-ils reçus dans la production de l’action publique, selon quelles conditions et médiations parviennent-ils à l’influencer, l’infléchir, voire la rediriger ? La promotion d’une recherche utile à l’action tend parfois à se focaliser sur le fait d’atteindre les “décideurs” (politiques, administratifs, économiques, notamment territoriaux). Comment ces savoirs sont-ils reçus par les “décideurs” et leurs entourages, et intégrés dans la décision ? Par ailleurs, comment expliquer la remontée récente du climato-scepticisme dans les sociétés européennes dont la France ? Quels en sont les formes et les vecteurs ? Quelle influence le « climato-complotisme » a-t-il sur les décideurs publics et privés en charge de la transition ?

Par ailleurs, la production de connaissances - localisées ou globales - sur le changement climatique et ses effets revendique un caractère interdisciplinaire. Les travaux pourront interroger les conditions de possibilité de l’interdisciplinarité, et ses effets sur la production de nouvelles connaissances, voire sur l’action, lorsqu’ils sont mobilisés à cette fin. Enfin, dans le champ de l’expertise scientifique, quelle est la place des exercices de **modélisation et de prospective** dans les débats publics ? Quels sont leurs effets sur la production de nouvelles représentations du futur ? Comment opère la diversification des savoirs, notamment en sciences humaines et sociales, et l’articulation avec les savoirs tutélaires en matière d’énergie et environnement (que sont l’économie et les sciences de l’ingénieur) ?

Plus largement, comment les **savoirs, profanes ou experts**, participent-ils à la mobilisation et à la mise en œuvre de la TE et à la lutte contre le réchauffement climatique et la perte de biodiversité ? Comment s’articulent ces différents types de savoirs ? Comment analyser les initiatives revendiquées comme des sciences citoyennes, sciences participatives... en matière de TE ? Quelle est leur place, et comment favoriser l’articulation des différents savoirs en présence pour améliorer la conduite de la TE. Dans le cadre des phases de participation, dans quelle mesure les expertises « techniques » et les expertises « d’usage » sont-elles articulées ? Ces questions pourront s’appliquer à l’échelle de projets dans les territoires (projets d’aménagement par exemple), mais aussi dans les phases de mise en œuvre de politiques publiques nationales et dans les secteurs industriels.

Quelles **informations et connaissances sont propices à la mise en mouvement des acteurs** et sont fédératrices ou au contraire sources de disputes ? Comment des savoirs ayant trait aux enjeux écologiques se consolident-ils et se diffusent-ils ? Quels sont les savoirs qui circulent (source, disciplines...), et au contraire ceux qui sont exclus, ou peu audibles ? Les projets pourront par exemple analyser les contenus de différents dispositifs, les acteurs qui contribuent à les constituer et les formaliser, leur circulation. Comment sont-ils reçus, et quels effets ont-ils sur les publics, tant en termes de sensibilisation ou de transformation des pratiques et des représentations, y compris politiques ?

Quels sont les **savoirs qui circulent autour d’une « ingénierie de la transition », qui se développe dans certains secteurs, et notamment dans les territoires ?** Des formateurs, « accompagnateurs » ou cabinets de conseil mais également d’autres types d’acteurs porteurs d’intérêts économiques, comme ceux de la promotion immobilière, interagissent avec les élus locaux. Ainsi, les projets pourront questionner les ressorts du succès de circulation de certains savoirs au détriment d’autres.

Dans le cadre de la TE des filières de production, ce sont également un ensemble d’acteurs intermédiaires qui se voient délégués des fonctions d’expertises, de prescriptions diverses (bureau d’étude, entreprises, certificateurs) : comment se construisent les savoirs sur lesquels reposent leurs activités ? Quels sont les effets de la délégation des prescriptions environnementales à des acteurs du privé, tant pour ces acteurs que pour leurs clients (collectivités territoriales, Etat, entreprises…) ?

Dans le champ **médiatique,** quelle est la place et le **rôle de certains experts**, comment s’opère la validation de leur prise de position dans une tension entre le temps de la validation scientifique et celui des médias numériques et des réseaux sociaux ? Également, l’acuité de la crise climatique amène le champ médiatique à revendiquer un renouvellement de leur traitement des enjeux environnementaux. Par exemple, plusieurs rédactions de grands médias ont signé des chartes affirmant leur engagement à donner une place de choix aux questions écologiques dans leur travail de production d’information. Les travaux pourront analyser le déploiement de ces changements au sein du champ médiatique, et leurs effets concrets aussi bien sur le traitement des enjeux écologiques, que sur leur réception par les publics.

## 3 /Mobiliser pour la transition écologique

Le troisième axe se concentre sur les formes de concertation, de participation, et de mobilisation, en faveur, ou à l’encontre, de politiques de la TE : comment soutenir les mouvements émergents et les aider à se constituer afin de favoriser leur déploiement ? Comment toucher les publics et intégrer l’ensemble de la population dans la TE ? Comment mobiliser, embarquer les citoyens, les décideurs économiques, les élus ? Comment accélérer et généraliser la TE ? Comment s’assurer de la pérennité des changements de pratiques ?

Comment se renouvellent les formes de mobilisation et registres d’action collective, qu’elles soient favorables ou à l’encontre de la TE ? A quelles conditions les mobilisations environnementales parviennent-elles à peser sur les prises de décision, à durer, voire à s’institutionnaliser ? Les projets pourront ainsi porter sur les formes d’action plus radicales qui apparaissent en faveur ou en défaveur de formes de transition, mais également sur la production de l’ignorance et les formes de mobilisation climatosceptique.

### 3.1. Participation et concertation

**La concertation dans les projets d’infrastructures :** dans le cadre des projets d’installations techniques (projets d’éoliennes terrestres ou en mer, de panneaux photovoltaïques au sol, de méthanisation ou de chaufferies biomasse par exemple), de projet d’habitat comme dans le cadre de dispositifs de planification environnementale (Elaboration des PCAET, PLUi, SCoT, mise en œuvre du ZAN, etc.), comment se renouvellent les formes de contestations ? Symétriquement, comment les processus réglementaires, les porteurs de projet et parties prenantes font-ils évoluer les formes de concertation pour intégrer les usagers, les citoyens et riverains ? Dans quels espaces et de quelle manière associent-ils les parties prenantes et organisent-ils des espaces de dialogue ? Le cas échéant, quels sont les effets de ces évolutions sur la mise en débat des projets et sur l’intégration des dimensions sociales dans les projets techniques ?

**Orientations de la participation** : les projets de recherche pourront porter sur les démarches participatives (par exemple par les budgets participatifs, ou les conventions citoyennes pour le climat). Quelles sont leurs vertus et leurs effets concrets au niveau des collectivités locales ? Comment les expériences de participation sont-elles perçues par les divers acteurs locaux, de la société civile, du champ politique ou encore économique ? Comment articuler participation et délibération ? Comment concilier les tentations d’agir dans l’urgence et les temporalités de la participation ? Ils chercheront à analyser en quoi ces démarches mobilisent et contribuent à accélérer la TE. Par ailleurs, de nombreux travaux ont traité des dispositifs de participation à partir de leur caractère “innovant”. Mais qu’en est-il de la participation des publics à la décision locale sur les enjeux environnementaux, au-delà de dispositifs temporaires et *ad hoc* ?

**Les projets territoriaux collectifs :** De nouvelles formes de gouvernance et de coopération apparaissent également dans des projets collectifs de différentes natures. Il peut s’agir par exemple de projets de communautés énergétiques, d’autoconsommation collective, d’habitat participatif qui expérimentent des modes de vie sobres, « territoire zéro chômeur de longue durée », financement participatif appliqués aux projets agricoles ou forestiers, des projets d’ENRs citoyennes, modèles d’entreprises coopératives, ou encore écosystèmes coopératifs territorialisés tels que ceux du projet « COOPTER »[[4]](#footnote-4). Ces expériences sont porteuses de nouveaux principes, tels que la reconnaissance des compétences de chacun ou la participation accrue aux prises de décision (un individu = une voix), ou en fonction de la participation aux fonds. Comment les objectifs de transition sont-ils portés dans de tels contextes ? Ces nouvelles formes d'organisation participent-elles à faire émerger de nouvelles pratiques collectives, et qui s’y mobilise ? Quelles sont les conditions de pérennisation de ces collectifs, notamment sans soutien public ? À quelles conditions ces nouvelles formes d’organisation sont-elles des outils pour la TE ? Quel est l’impact social de ces nouvelles organisations ? En quoi ces nouvelles formes de participation permettent-elles de faciliter ou de massifier la TE ? Comment s’articulent-elles aux institutions politiques comme au tissu local existant ?

### 3.2. Les mobilisations et oppositions collectives

On assiste à des formes de mobilisation renouveléesen lien avec la transition écologique, visant à interpeler le politique, les acteurs économiques et la société civile, par exemple le mouvement des Gilets Jaunes, Extinction Rébellion, Soulèvement de la terre, attaques en justice pour inaction climatique, marches pour le climat, etc. Les répertoires d’action peuvent inclure des actions radicales et relevant de la désobéissance civile. En quoi celles-ci renouvellent-elles les mobilisations en lien avec la TE ? Quels effets ont-elles sur les projets de lutte contre le changement climatique et de TE ? Les mobilisations environnementales sont-elles entendues par les représentants des collectivités publiques, et leurs revendications prises en compte dans les projets et politiques publiques ? Les projets pourront aussi concerner les phénomènes de “climate backlash” et des mobilisations qui contestent les enjeux écologiques et peuvent donner lieu à une pause dans la mise en oeuvre des objectifs de TE, comme celles des agriculteurs actuellement, les anti-éoliens, les automobilistes, mais également des formes de mobilisation et de défense d’intérêts plus feutrés (lobbying, intégration aux productions et controverses scientifiques).

Dans quelles conditions, et par quels processus les **mouvements émergents** autour de la TE (justice sociale, bien-être animal…) parviennent-ils à une mise à l’agenda voire à l’institutionnalisation progressive de nouvelles préoccupations dans les politiques publiques ? Ces mobilisations peuvent avoir un effet sur les interactions entre citoyens et monde politique, ainsi que sur les modalités de délibération voire sur les pratiques de représentation. Les travaux pourront ainsi étudier les liens entre mobilisations environnementales et démocratisation des institutions politiques. Dans certains cas, les mobilisations environnementales, locales ou nationales, peuvent être mal reçues par les pouvoirs publics, et les projets pourront ainsi porter sur les mécanismes de police, de contrôle et de sanction des mobilisations. Les projets pourront aussi porter sur des mobilisations collectives d’acteurs visant à inventer et construire des solutions en matière d’écologie, et à expérimenter de nouvelles formes d'organisation compatibles avec la TE et sociétale. Ces collectifs engagent des citoyens, des entreprises, des associations, des collectivités territoriales, voire des acteurs étatiques ou paraétatiques, et sont vecteurs d'une écologie « de solution », qui vise un changement de pratiques. Les projets porteront notamment sur l’articulation de l’action publique avec les projets collectifs ancrés dans des territoires : dans quelle mesure ces initiatives incarnent-elles des outils favorables à la généralisation de la TE ? Comment ces collectifs sont-ils saisis par l’action publique, autrement que par la distribution de ressources et des gains de légitimité ? Quels résultats apportent-ils vis-à-vis de la TE, mais quelles en sont aussi les limites à cet égard ?

Dans les mobilisations, la question de la justice sociale peut entrer en compte. Comment celle-ci est-elle utilisée, avec quelle signification, par quels acteurs ? Comme les conflits autour de la justice sont-ils traités ? Quels sont les processus permettant de légitimer les décisions prises ? Quels sont les dispositifs efficacement mis en œuvre permettant le dépassement des conflits et l’élaboration de consensus autour des choix de transition ?

## 4. Généraliser, massifier la transition : quelles perspectives du changement ?

Enfin, le dernier axe porte sur l’analyse par les sciences humaines et sociales du changement social que requiert la TE, ou, en d’autres termes, des changements sociaux nécessaires à la conduite de politiques écologiques. Que l’on parle de changement d’échelle ou de « massification », ces terminologies renvoient à des mots d’ordre impliquant des changements sociaux plus globaux. Pour cela, au-delà de la sensibilisation, ou des « alternatives » qui seraient amenées à se diffuser et à bousculer les normes en place, permettant de mettre en œuvre la TE, cet axe porte sur la prise en compte de la nécessité de faire advenir auprès de toutes et tous, dans les organisations privées comme publiques, dans les relations marchandes ou non, privées comme publiques, les conditions de la généralisation de la transition.

L’idée de cette diffusion s’opère et s’apprécie selon différentes dimensions : spatiale (entre types de pratiques sur différents lieux, à différents échelons territoriaux), temporelle (pérennité des changements), sociale (capacité à être appropriable par différents groupes sociaux), et différentes théories font florès en sciences sociales. Les projets de recherche viseront à renforcer les connaissances sur **les manières de penser et de mettre en œuvre la TE** et les **effets de celles-ci** sur lespratiques écologiques.

### 4.1. Au-delà de l’innovation, l’ordinaire de la transition

Alors que les approches en termes d’innovations ou d’expérimentations ont fait l’objet de beaucoup d’attention, des questionnements différents émergent : ils tendent à réinterroger ces termes, ainsi que les analyses qui en sont faites, à proposer un regard sur des pratiques relevant de l’ordinaire. Dans ce sens, les projets pourront porter non sur des terrains désignés comme des « expérimentations » ou « innovations » mais plutôt sur les processus et les mécanismes qui font leur **expansion ou au contraire leur maintien dans des marges**. Il s’agira également de discuter le modèle théorique dominant de l’innovation (technologique ou sociale) par les marges, des niches, pour mettre en discussion les perspectives d’un déploiement plus général et du changement d’échelle des politiques environnementales. Dans une perspective multi-niveau, comment essaiment et circulent en pratique les initiatives entre territoires, du national au local ou du local au global ?

Cet axe invite donc à observer « l’ordinaire » de la transition davantage que les projets vitrines ou les acteurs et organisations dotées de ressources et de motivations spécifiques. Dans ce sens, les projets pourront analyser une diversité d’objets, par exemple :

* Les actions ordinaires au sein des organisations publiques comme privées, marchandes ou non, qui participent de la transition ;
* Des formes de circulation (de bonnes pratiques, de capitalisation, de réplication et de changement d’échelle) ;
* Les rhétoriques et les savoirs sous-jacents aux instruments de politiques publiques pensées dans cette logique de « massification » ;
* Des conditions de mise en œuvre concrète de la transition.

Dans la perspective de se décentrer des seules approches qualifiées comme innovantes et explicitement motivées à la TE, les projets porteront sur la mise en mouvement des organisations et acteurs réticents à la TE, et non sur les acteurs (auto)qualifiés comme mobilisés, partisans ou convaincus par la TE : comment mobiliser les élus, les acteurs politiques  ou les décideurs économiques et qui ne déploient pas de moyens suffisants en matière de TE ? Comment augmenter la portée des réglementations et régulations existantes en matière de protection de l’environnement et de TE ? Inversement, pour des acteurs des politiques publiques convaincus, quels sont les moyens de faire adhérer les non convaincus à des projets de transition ? Au-delà des politiques publiques, les projets pourront porter sur la façon dont des pratiques ordinaires, qui ne sont pas vues comme des innovations, peuvent contribuer à la transition. Ils pourront aussi porter sur les stratégies et positions développées par des acteurs qui contribuent à l’inaction climatique, en analysant les stratégies et rhétoriques qui président à la fabrique de l’ignorance et les coalitions qui les portent, ou plus largement les acteurs et organisations qui sont parties prenantes ou influencées par de telles dynamiques.

Cet appel à une lecture par l’ordinaire davantage que par l’innovation portera également sur les outils de pilotage et les politiques publiques existantes. Ainsi, au niveau réglementaire, fiscal, administratif, judiciaire, économique, financier et commercial, il s’agira de questionner les raisons qui rendent (im)possibles ou (in)efficaces la mise en œuvre de la TE. Par exemple, ils pourront questionner le droit existant comme recours pour qualifier ou agir face au déficit d’action des autorités nationales et locales. Ils pourraient également observer les effets du recours à l’action juridique dans la mise à l’agenda et la mise en œuvre des politiques de TE.

Dans cette perspective d’une analyse de l’ordinaire, il pourra s’agir d’offrir de nouveaux éclairages sur l’action publique environnementale aux différentes échelles. Que peut-on aujourd’hui attendre de la participation, au regard notamment de la tension entre confinement/décloisonnement des controverses locales, de sa politisation *versus* dépolitisation ?

Ensuite, cet axe encourage les projets visant à aller au-delà du tropisme pour l’innovation technique, entendue souvent comme l’étude de la conception de nouveaux produits et services. La production de ces derniers a en effet pour corollaire d’autres activités qui sont également touchées et qui travaillent également les enjeux écologiques. C’est le cas de l’entretien, de la maintenance des équipements ; c’est également le cas des opérations de démantèlement, ou de la prise en charge des réseaux et des infrastructures d’une société carbonée et plus largement, de l’emploi et des capitaux matériels et financiers qui sont impactés par la transition, véritable innovation économique et sociale à la fois créatrice et destructrice de valeur. Comment organiser, financer, accompagner l’arrêt ou la reconversion de ces activités héritées du passé ? Comment mettre en œuvre la prise en charge collective des infrastructures, des réseaux, des outils de production, des bâtiments etc. ? Comment les politiques publiques appréhendent et intègrent-elles ces approches ?

### 4.2. Le renouvellement des rapports entre Etat et marché

Le terme de « planification écologique » s’est imposé sur la scène politique et médiatique. Mais à quels savoirs et pratiques correspond ou devrait correspondre ce terme de “planification” ? De même, le terme de sobriété a fait son entrée dans le vocabulaire de l’action publique, quelles sont les initiatives et démarches qui promeuvent et construisent des formes de régulation en faveur de la sobriété ? La mise en place de la planification écologique entraîne-t-elle une limitation du rôle du marché et de la propriété privée dans la coordination des acteurs économiques ? Quelles sont les lignes de force qui se jouent, au sein des expertises et des professionnels des politiques publiques, autour de ces enjeux ? Comment des démarches éparses parviennent-elles à soutenir – ou non – les acteurs qui tentent, dans la société civile comme au sein de filières économiques, de porter de nouveaux modèles de production et de consommation ? Par exemple, comment le marketing ou la publicité, ou les entreprises qui transforment leur modèle d’affaires vers une approche plus sobre, intègrent-elles ces éléments tout en œuvrant à légitimer et diffuser leurs positions ?

Dans la mise en œuvre de la TE elle-même, quelles sont les stratégies portées au sein de l’Etat et des politiques publiques quant au déploiement de filières marchandes, ou au contraire non marchandes ? Comment la TE et les transformations qu’elle implique interrogent le rôle de l’Etat et son action sur les marchés ? Comment se reconfigurent, au plus proche de l'État et dans ses différentes institutions, les rapports au fait économique, à la place du marché comme moyen d’allocation des ressources, au rôle de l’Etat ? En ce sens, les projets pourront questionner les manières d’organiser et de mettre en œuvre la TE : quelle évolution du rôle de l’Etat, des agences publiques ou autres institutions en matière de mise en œuvre des politiques publiques ? Dans la mise en œuvre concrète de la TE, comment ces rapports à l’intérêt général, au service public ou au fonctionnement marchand se voient-ils reconfigurés ? On pensera par exemple à la question de l’entrepreneuriat social, de l’économie sociale et solidaire, et des modèles d’activités qui se développent dans le cadre de financement de projets de transition : quelles formes d’activités économiques, marchandes ou non marchandes, développent-ils ? Pour quels profils de travailleurs, et pour quelle qualité d’emploi ? Au niveau macro, comment est financée la transition, quels instruments financiers sont mis en place à cet effet, et comment sont gérés des budgets, tant économiques qu’écologiques ? La prise en compte de l’impératif de TE implique-t-elle un renouvellement des formes de protection sociale et le développement de politiques écosociales ? Quel régime d’Etat-providence pourrait répondre à la fois à l’impératif d’action environnementale et aux enjeux de la protection sociale ? Comment, auprès des acteurs économiques et de la société civile les rapports entre action publique et marché sont-ils abordés ? Quelles pistes de transformations émergent dans la gestion, le pilotage, la planification des transformations des filières économiques ?

Cette problématique du rapport entre l’action publique et les formes économiques pourra également être déployée pour l’analyse des politiques locales : à cet échelon, étudier le changement d’échelle implique de se pencher plus précisément sur les conditions et logiques de mise en œuvre des politiques de TE dans les territoires, et les formes qu’elles recouvrent (projets, planification, territorialisation, etc.). Une telle approche sur l’ordinaire de la mise en œuvre des politiques environnementales pourrait aussi interroger des objectifs contradictoires au cœur des politiques publiques. En cela, les projets pourront avoir une attention particulière sur l’articulation entre les agendas de développement économique local et environnemental, et questionner la logique de compétition entre les territoires à l’aune de l’impératif environnemental.

### 4.3. Inclusion et inégalités sociales

 La forme dominante de la transition écologique telle qu’elle peut être promue aujourd’hui réside notamment, au niveau des consommateurs et citoyens, dans l’idée d’une consommation vertueuse : or, ce modèle se heurte à des questions économiques, sociales, culturelles, infrastructurelles.

L’enjeu de cet APR sera également de réfléchir aux moyens de concilier justice sociale et politiques publiques environnementales et écologiques : si elles se sont largement articulées sur des actions d’information et de sensibilisation, qu’en est-il de leurs capacités à prendre en compte des publics variés et à promouvoir une transition inclusive ? Plus précisément, comment donner aux différents publics visés les capacités de s’adapter et de réagir aux enjeux écologiques ? Pour travailler cet enjeu de l’inclusion et des inégalités sociales, il importe de travailler de concert différents éléments, notamment **en améliorant la connaissance des pratiques, des valeurs et des modes de vie de différentes catégories sociales, mais également en interrogeant la concrétisation de cet impératif de justice sociale dans un arsenal d’outils en faveur de la TE et d’accompagnement des risques sociaux (dévalorisation du patrimoine, travail, santé, vieillesse, etc.) qu’elle induit.**

D’abord, les projets pourront participer à **construire une meilleure connaissance du poids écologique des consommations et de leur répartition au sein de la structure sociale de la consommation.** Différents travaux[[5]](#footnote-5) relatifs aux calculs d’empreintes environnementales (et notamment carbone) ont soulevé le sujet de l’hétérogénéité des profils de consommateurs au regard du niveau et de la structure de leurs émissions de GES. Si des corrélations entre le niveau de revenus, la structure du ménage ou encore la localisation géographique et les émissions de GES associées ont par exemple été mises en évidence, les auteurs s’accordent aussi à montrer que ces variables ne sauraient à elles seules expliquer le niveau de l’empreinte des ménages. Au regard de ces productions, il y a aujourd’hui un enjeu à faire se rencontrer les connaissances sociologiques et économiques et l’évaluation environnementale pour mieux qualifier et expliquer la grande hétérogénéité des pratiques de consommation et leur représentation au sein de la population. À la croisée des approches qualitatives et quantitatives~~,~~ les projets pourront ainsi questionner les déterminants de la consommation, en lien avec leur poids écologique, afin de mieux comprendre comment des modes et des styles de vie variés, et les structures de consommation des ménages afférentes s’articulent avec les empreintes écologiques.

Pour mieux comprendre les freins et leviers à la transformation des pratiques, les projets pourront également porter sur l’analyse d’une catégorie de public donnée, pour comprendre plus spécifiquement son rapport à l’écologie et questionner certaines pratiques ancrées socialement. Par exemple, les catégories aisées, voire très aisées, pourront être interrogées dans leurs rapports à l’écologie, au regard de la constitution de leur patrimoine et de leurs pratiques (télétravail et effets divers en termes d’habitat et de mobilité, voyage, mais aussi possession d’une maison secondaire et mise sur le marché de biens locatifs peu performants énergétiquement…). Il y a également un enjeu à comprendre davantage comment segmenter les différents publics cibles au regard de leur rapport à l’écologie, de leurs représentations et de leurs pratiques économiques, pour ensuite pouvoir les toucher avec des dispositifs d’action publique adaptés. Par exemple, comment s’adresser aux « classes moyennes » pour promouvoir une TE juste ? Pour comprendre les marges de manœuvre en termes de changement de pratiques, les projets pourront également s’intéresser aux pratiques économiques ordinaires des ménages : ils pourront notamment investiguer le rapport des ménages à l’endettement pour la rénovation. Ils mettront en lumière les rapports différenciés qui peuvent exister en analysant notamment leur aversion/adhésion pour de telles pratiques de crédits fléchés vers l’habitat, en particulier attachés à la pierre, ou encore les modes de calculs variés qu’ils mobilisent.

Ensuite, les projets pourront porter sur **des dispositifs d’action publique**, soit pour **penser leur capacité à atteindre les publics qui ne sont pas traditionnellement atteints** ; soit pour penser les **effets différenciés de ces dispositifs de politique publique environnementale au regard des enjeux de justice sociale**. Dans le premier cas, il s’agit de penser les différentes ressources et contraintes liées à l’évolution des pratiques des publics afin de rendre la transition accessible et désirable pour tous et toutes. En effet, la précarité alimentaire par exemple, ou la précarité énergétique sont des problématiques qui mettent le doigt sur les contraintes objectives de certaines populations à transformer leurs pratiques. À l’inverse d’une logique de massification qui reposerait sur une solution unique pour l’ensemble de la population, cet axe de réflexion implique potentiellement de segmenter et de spécifier les actions, en fonction de différents types de publics. Les projets pourront également analyser les outils de segmentation et d’action à même de toucher diverses cibles de publics : comment segmenter les publics à atteindre (en fonction de quels critères) ? Comment les atteindre ? Il pourra s’agir de mettre en lumière les difficultés à connaître et atteindre des groupes sociaux particuliers, en fonction de différentes variables (âge, sexe, genre, catégorie socioprofessionnelle, classe sociale, niveaux de formation et d’accès aux outils numériques, type d’habitat, de mobilité, origine et état de santé) et des inégalités et contraintes qui y sont associées.

Dans le second cas, les projets pourront s’interroger sur les risques régressifs, ou exclusifs, mais également à l’inverse, sur leur dimension inclusive, et leur capacité à redonner des marges de manœuvre à des publics « empêchés ». Par exemple, les modes de consommation actuels et les normes sur lesquelles ils reposent induisent des pratiques et des investissements peu compatibles avec les enjeux écologiques : l’horizon d’un habitat pavillonnaire peu dense et périurbain induit un surcroît de distance à parcourir dans des lieux sans desserte de transports, et participe d’une politique d’aménagement du territoire favorable à l’étalement urbain et donc à l’autosolisme et à une consommation plus importante d’espaces agricoles ou naturels. De même, l’accession à la propriété pavillonnaire induit des coûts importants, qui peuvent favoriser l’achat d’un logement peu performant énergétiquement. Ainsi, les ménages aux revenus les plus modestes sont incités, au nom de ces formes de consommation valorisées socialement, à des investissements (automobile, logement…) qui pèsent largement sur les consommations énergétiques et environnementales. Dès lors, les projets de recherche pourront analyser les initiatives qui promeuvent des alternatives à ces modes de consommation et d’investissements : quelles alternatives concrètes proposent-elles pour les ménages les plus contraints dans leurs choix de consommation, ou de mobilité ? Comment organiser de nouvelles mobilités accessibles au plus grand nombre dans tous les types de territoires, y compris les territoires peu denses ? Comment repenser une planification urbaine inclusive évitant l’artificialisation des sols ? Comment accompagnent-elles concrètement l’émergence de nouvelles formes de consommation et de nouveaux styles de vie associés ? Comment évoluent les normes sociales à cet égard ? A quelles conditions les enjeux et les politiques de « transition » écologique agrègent-elles des questions de justice sociale et territoriale, de démocratie et de participation politique, sans se cantonner à une dimension purement technique.

Du côté de la transformation des politiques publiques, les projets pourront questionner l’adaptation des outils de politiques publiques aux enjeux d’inégalités sociales. Ces questions pourront être déclinées sur les domaines de la mobilité (en lien avec les ZFE par exemple), ou encore sur l’accessibilité des dispositifs de transition alimentaire, qui peinent à toucher certains publics. Dans le cadre de la gestion des sols pollués par exemple, les recommandations d’action publique se traduisent souvent par des recommandations auprès des personnes afin d’arrêter des cultures potagères du fait de la mauvaise qualité des sols. Au regard de la dépendance à une pratique potagère vivrière, une lecture en termes d’inégalités sociales peut-elle permettre de faire évoluer l’action publique (en sortant de la seule interdiction de culture pour penser des mécanismes de compensation des populations les plus précaires, de soutien des collectivités - par le changement de sol du potager...). Les projets pourront également porter sur le décloisonnement des politiques environnementales et leur articulation avec les systèmes de protection sociale. Par exemple, autour de la fiscalité, autour des dispositifs comme les « chèques énergie », comment repenser les politiques publiques ?

Enfin, les **questionnements sur l’inclusion pourront également s’appliquer à des projets collectifs voire à des organisations**. Ils pourront par exemple analyser des initiatives locales pour comprendre dans quelle mesure elles peuvent être ou non inclusives (qu’il s’agisse des recycleries ou autres initiatives comme les territoires zéro chômeur). Comment favoriser la diffusion et l’appropriation d’écosystèmes sobres et inclusifs par les populations comme par les acteurs économiques des territoires ? Les projets pourront également porter sur les modalités pour accompagner les organisations vers des modèles plus écologiques et inclusifs, qu’il s’agisse d’associations ou d’entreprises : comment favoriser la transition de leurs activités et de leur fonctionnement afin d’éviter que les plus fragiles d’entre elles ne soient pas entravées, mais au contraire soutenues dans la TE ?

# MODALITÉS DE L’APPEL – ÉDITION 2024

## Destinataire et déposants éligibles

Les projets de recherche seront déposés et coordonnés par des organismes publics ou privés de recherche.

Les consortiums associant chercheurs, décideurs et parties prenantes, filières ou secteurs, collectivités, entreprises, associations reconnues d'intérêt public et représentant la société civile, sont bienvenus, car ils contribuent à produire des connaissances contextualisées, pertinentes pour les acteurs socioéconomiques et directement utilisables par eux.

## Montant de l’aide financière

Les Règles générales d’attribution des aides financières de l’ADEME ainsi que le système d’aides de l’ADEME à la connaissance sont disponibles sur le site internet de l'ADEME[[6]](#footnote-6).
Le montant indicatif des aides ADEME est de 50 000 à 200 000 euros **par projet.**



Les règles financières sont présentées à titre indicatif et seront susceptibles d’être modifiées pour les contrats signés en 2025.

## Processus de dépôt et de sélection

### Phase 1 : Dépôt des dossiers (préprojets)

Les candidats sont invités à déposer leur préprojet sur la plateforme : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/> **avant le 5 juillet 2024 à 12h**

L’ensemble des informations et documents nécessaires pour le remplissage et le dépôt des dossiers
sont disponibles sur cette plate-forme dématérialisée.

Pour toute demande de renseignements, merci d’envoyer un mail à l’adresse apr.tees@ademe.fr.

### Critères de recevabilité et d’éligibilité

L’ADEME s’assure de la recevabilité et de la conformité/éligibilité des dossiers.
Seront considérés comme non recevables :
∙les dossiers soumis hors délai ;
∙Les dossiers incomplets ;

∙ les dossiers non sélectionnés durant la phase de pré-sélection de l’APR (mars à mai 2024)

∙Sous réserve de l'instruction du dossier et conformément à l’article 8 des Règles générales d’attribution des aides de l’ADEME, la demande d'aide doit être déposée avant tout commencement de réalisation de l'opération aidée.

∙Les dossiers ne respectant pas les formats de soumission (modèles et formats fournis) ;
∙ les dossiers non établis sur une durée comprise entre 12 mois et 36 mois maximum, et non construits sur la répartition suivante : 24 mois maximum pour les activités de recherche et 12 mois maximum dédiés à la publication/restitution des résultats de recherche.
∙Les dossiers non déposés via la plate-forme « <https://agirpourlatransition.ademe.fr/>  » (sauf problèmes techniques de mise en œuvre de la plate-forme et imputables à l’ADEME).

Ne seront pas éligibles :
∙les dossiers n’entrant pas dans le champ de l’appel à projets ;
∙Les dossiers couvrant majoritairement d'autres domaines ou des domaines traités dans d’autres appels à projets ;
∙Les dossiers qui ne sont pas déposés et coordonnés par des organismes de recherche, dont le déposant ne serait pas un chercheur publiant dans des revues scientifiques, inséré dans une communauté académique ; ni attaché à une structure académique (UMR, ULR, EA).

**Évaluation et sélection des préprojets**

Les préprojets seront évalués en fonction des critères suivants :

♣**Pertinence de la proposition :**
- Capacité à répondre aux objectifs généraux de l’appel à projets ;

* Prise en compte des travaux déjà conduits en lien avec la ou les questions de recherche traitées
* Adéquation avec un ou plusieurs axes de l’APR ;
* Pertinence vis-à-vis des enjeux et priorités de l’ADEME
* Clarté de présentation (résumé, objectifs et programme de travail) ;

♣**Intérêt et qualité scientifique et technique :**
- Progrès des connaissances scientifiques, caractère innovant ;
- Qualité de l’état de l’art ;

- Objectifs, problématique et méthodologie proposés ;
- Cohérence entre programme de travail envisagé et résultats escomptés ;

- Capacité à évaluer les risques et à respecter les délais ;

♣**Partenaire(s) et consortium :**
- Niveau d’excellence scientifique (compétences démontrées dans les disciplines clefs, les terrains et les questions de recherche)

- Compétences scientifiques et de coordination du porteur de projet ;
- Complémentarité et pertinence du partenariat prévu avec les acteurs de terrain.

♣**Perspectives de dissémination, de valorisation et d’opérationnalisation**

- Pertinence des stratégies de valorisation scientifique et de mise en dialogue avec les acteurs de terrain

**♣Adéquation projet et moyens, faisabilité du projet**
- Cohérence des délais, du budget par rapport au programme de travail.

Les préprojets reçus seront **évalués par des ingénieurs et experts de l’ADEME**, en fonction de leur domaine de compétence, et par un **comité scientifique** composé d’experts externes (soumis à des exigences de confidentialité) et présidé par Antoine BERNARD DE RAYMOND, Directeur de Recherche à INRAE, et Charlotte HALPERN, chercheuse au CEE (Centre d’études européennes et de politique comparée), Sciences Po. Ce comité, composé d’une quinzaine de chercheurs de différentes disciplines en sciences humaines et sociales, émettra un avis sur la qualité scientifique des propositions envoyées.

Suite à cette étape, des préprojets seront sélectionnés par l’ADEME et le résultat sera communiqué aux coordinateurs des projets.

À ce stade, l’ADEME se réserve le droit de sélectionner les préprojets correspondants aux priorités des services amenés à suivre les projets de recherche, et ce en tenant compte de l’avis du comité scientifique. Le passage de la sélection des préprojets dépend donc en partie de la capacité des services à financer et suivre les projets durant la période de leur réalisation.

À l’issue de cette première phase du processus de sélection, des échanges pourront avoir lieu avec les porteurs de projets sélectionnés en vue de prendre en compte les recommandations formulées par les ingénieurs de l’ADEME et les membres du comité scientifique, dans la rédaction du projet complet, à déposer lors de la 2e phase.

### Phase 2: Dépôt des dossiers (projets complets)

Les dossiers doivent impérativement être soumis avant les dates et heures limites via la plateforme : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/> **avant le 05 juillet 2024 à 12h**

L’ensemble des informations et documents nécessaires pour le remplissage et le dépôt des dossiers
seront disponibles sur cette plate-forme dématérialisée.

Pour toute demande de renseignements, merci d’envoyer un mail à l’adresse apr.tees@ademe.fr.

Votre projet fera l’objet d’un dossier de candidature qui comportera :

* une partie de saisie sur l’outil de dépôt des dossiers en ligne,
* le téléchargement les documents technique et financier selon des modèles fournis par l’ADEME
* le téléchargement l’attestation de santé financière selon le modèle fourni par l’ADEME (réservée pour les entreprises et les associations)
* le téléchargement le CERFA 1215-06 selon le modèle fourni par l’ADEME ou sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1271> (réservé pour les associations)

Aucune soumission par courrier électronique ou sous format papier ne sera acceptée. Seuls les dossiers complets et soumis seront recevables.

### Évaluation et sélection des projets

 ♣**Qualité générale de la proposition :** clarté de présentation (méthodologie, description des
tâches, définition et calendrier des livrables, identification des risques et tenue des délais du projet…) et structuration du projet.

 ♣**Qualité scientifique et technique :** - Progrès des connaissances, caractère innovant : les propositions devront s’appuyer sur un
état de l’art prenant en compte les avancées récentes des travaux scientifiques, y compris à l’international, sur les questions traitées ;
- Méthodologie, faisabilité technique et scientifique du projet : il est attendu des proposants qu’ils s’appuient sur des méthodologies appropriées et robustes ;
- Objectifs, livrables et jalons décisionnels prédéfinis dans le programme ;
- Maîtrise des risques inhérents au projet (risque organisationnel, risque technique, risque
lié à l’atteinte de l’objectif).

 ♣**Qualité des partenaires et du consortium :** - Niveau d’excellence scientifique ou d’expertise des équipes, compétences scientifiques du porteur de projet (compétences démontrées dans les disciplines clefs, les terrains et les questions de recherche)

- Complémentarité du partenariat.

 ♣**Adéquation projet et moyens, faisabilité du projet**- Cohérence des délais, des budgets par rapport au programme de travail
- Adaptation à la conduite du projet des moyens mis en œuvre, adaptation et justification du montant de l’aide demandée,
- Adaptation des coûts de coordination, justification des moyens en personnels permanents et non permanents (stage, thèse, post-doc), évaluation du montant des investissements et achats d’équipement, évaluation des autres postes financiers (missions, sous-traitance, consommables…).

 ♣**Perspectives de dissémination, de valorisation et d’opérationnalisation** - Publications scientifiques, participation/réalisation de colloques, sites internet ;

- Aide au développement de politiques publiques, de modèles d’affaires. A ce titre, chaque rapport final à l’issue de la recherche sera accompagné d’un bref résumé et d’une note de recommandations de politiques publiques ;
- Aide à l’évaluation ex ante et ex post, conception de formations, d’ateliers, accompagnement des acteurs sociaux...

Les propositions seront à nouveau évaluées par un ou plusieurs ingénieurs et experts de l’ADEME en fonction de leur domaine de compétences ainsi que par le **Comité Scientifique.** Par la suite, un **Comité d’Orientation,** composé de partenaires institutionnels de l’ADEME, se réunira pour émettre un avis complémentaire sur les dossiers déposés prenant en compte l’opportunité des projets, au regard de la stratégie de recherche de l’ADEME.

### Décision d’attribution de l’aide

À l’issue de cette deuxième phase du processus d'évaluation, les projets seront sélectionnés par l’ADEME sur la base des expertises internes et externes et des recommandations formulées par les comités lors des jurys (Comité Scientifique et Comité d’Orientation) ainsi que sur le budget total disponible pour cet APR. Le résultat sera communiqué aux coordinateurs des projets, dans la 2° moitié de septembre 2024. Selon les montants et les thématiques, le financement des projets interviendra sur 2025, un petit nombre de projets pouvant être financés dès 2024.

Une fois lauréats, des échanges pourront avoir lieu avec les porteurs de projets sélectionnés en vue de finaliser la convention d’aide. Ces échanges porteront sur la prise en compte des recommandations formulées par les comités, et sur la révision, si nécessaire, du programme de travail et du budget, et sur le financement du projet (taux d’aide accordé).

### Planning récapitulatif



### Date de prise en compte des dépenses

Sous réserve de l'instruction du dossier et conformément à l’article 8 des Règles générales
d’attribution des aides de l’ADEME, la demande d'aide doit être déposée avant tout commencement de réalisation de l'opération aidée.

### Confidentialité

Conformément à l’article 3-1 des Règles générales d’attribution des aides de l’ADEME, les documents et toute information appartenant au Bénéficiaire et communiqués à l’ADEME sur quelque support que ce soit ainsi que les résultats décrits dans le rapport final et obtenus en application de l’exécution de la décision ou de la convention de financement, ne sont pas considérés comme confidentiels. Toutefois, par exception, la décision ou la convention de financement peut prévoir l’institution d’un régime de confidentialité.

 Accord de consortium

Un projet d’accord de consortium devra être remis lors de la phase de négociation/discussion conduisant à la formalisation de la convention d’aide. Une version consolidée définitive devra être
remise au plus tard 6 mois après la date de signature de la convention d’aide.

### Politique de sciences ouvertes

Le coordinateur ou la coordinatrice et les partenaires s’engagent à :

* (**i**) déposer les publications scientifiques (texte intégral) issues du projet de recherche dans une archive ouverte, soit directement dans HAL soit par l'intermédiaire d'une archive institutionnelle locale, dans les conditions de l’article 30 de la Loi « Pour une République numérique » (article L533-4 du Code de la recherche) ;
* (**ii**) à fournir lors de la remise du 1er rapport d’avancement, un plan de gestion des données (PGD) selon le modèle de l’ANR issu du modèle proposé par Science Europe disponible sur le portail Opidor ou le modèle du Bénéficiaire s’il en dispose, ainsi qu’une version du plan mise à jour à la fin du projet scientifique à remettre avec le rapport final.

Par ailleurs, l’ADEME recommande de privilégier la publication dans des revues ou ouvrages nativement en accès ouvert[[7]](#footnote-7).

1. Plus de détails sur les pièces à déposer pages 31 et 32 [↑](#footnote-ref-1)
2. [Stratégie Recherche-développement 2021-2027](https://librairie.ademe.fr/institutionnel/5345-strategie-recherche-developpement-2021-2027-de-l-ademe-9791029718823.html) [↑](#footnote-ref-2)
3. Pour une définition de la recherche participative, voir par exemple : [CO3, Co-construction des Connaissances pour la transition écologique et solidaire - La librairie ADEME](https://librairie.ademe.fr/recherche-et-innovation/6731-co3-co-construction-des-connaissances-pour-la-transition-ecologique-et-solidaire.html) [↑](#footnote-ref-3)
4. Voir ici : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/COOP%E2%80%99TER2020-137> [↑](#footnote-ref-4)
5. <https://www.ademe.fr/fiscalite-carbone-frontieres-impacts-redistributifs-revenu-menages-francais>

<http://carbonconsumptionsurvey.eu/> [↑](#footnote-ref-5)
6. Vu les Règles générales d’attribution des aides de l’ADEME adoptées par son Conseil d’administration par délibération n°14-3-7 du 23/10/2014 modifiée (ci-après « les Règles générales ») et disponibles sur le site internet de l’ADEME à l’adresse suivante [www.ademe.fr](https://www.ademe.fr) [↑](#footnote-ref-6)
7. Le site DOAJ (https://doaj.org/) répertorie les revues scientifiques dont les articles sont évalués par les pairs et en libre accès. Le site DOAB (https://www.doabooks.org/) fait de même pour les monographies. [↑](#footnote-ref-7)